



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental

à

GDSOL 98
50 rue Etienne Marcel
75002 PARIS

Chaumont, le 03/03/2022

SERVICE ENVIRONNEMENT FORET

Affaire suivie par : Frédéric Larmet
Tél. : 03 51 55 60 32
frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

Objet : demande d'autorisation de défrichement

Réf : votre envoi du 16/12/2021 par voie dématérialisée complétée le 02/03/2022.
PJ :

Messieurs,

Par demande reçue le 16/12/2021 à la direction départementale des territoires, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 0,7341 ha de bois sis sur le territoire de la commune de DOULAINCOURT sous la(es) dénomination(s) cadastrale(s) suivante(s) : ZC n° 15partie.

Après réception des pièces manquantes, l'examen du dossier transmis montre que ce dernier est désormais **complet** depuis le 02/03/2022.

Compte-tenu que l'opération doit également faire l'objet d'un dépôt de permis de construire avec enquête publique, le délai d'instruction de votre dossier « défrichement » est d'ores et déjà fixé à 4 mois, soit au **02/07/2022**, son instruction nécessitant une reconnaissance des bois prévue à l'article R341-4 du code forestier. Cette reconnaissance des bois à défricher sera consignée par procès-verbal qui vous sera notifié et qui devra être joint aux documents nécessaires à l'enquête publique. Le délai sus-mentionné pourra néanmoins être reporté de 3 mois supplémentaires en fonction de la date de conclusion de l'enquête publique.

Je vous informe que cette reconnaissance des bois aura lieu le **14/04/2022** 9 h 30. Le rendez-vous est fixé sur place.

Je vous invite à assister à l'opération ou à vous y faire représenter par une personne mandatée.

Si toutefois, vous ne pouvez pas ou vous ne souhaitez pas vous déplacer :

- soit l'agent instructeur peut procéder seul à la visite. Votre absence sera alors portée au procès-verbal de reconnaissance qui est, dans tous les cas, notifié au demandeur,

- soit vous souhaitez que la visite soit reportée afin de pouvoir y assister, auquel cas une nouvelle date vous sera proposée.


Je vous invite donc à m'indiquer, par tout moyen à votre convenance, si vous serez ou non présent et confirmer, en cas d'absence, votre choix (visite de l'agent seul ou report).

Si à l'expiration des délais sus-visés vous n'avez reçu aucune décision de ma part, l'autorisation sera alors tacitement rejetée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires,
par délégation,
le chef de service

Hadrien Mauriac

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Mauriac', with a long horizontal stroke extending to the right.

copie transmise pour information à : Unité Territoriale Nord de la DDT de Haute-Marne